

- Le devenir du tourisme (éco-socio-soutenable / stop à l'attractivité mondiale du lac)
- Le paysage : mettre en valeur le lac
- Formation des acteurs économiques clés au tourisme durable
- Développer des activités culturelles : lac culture ?
- Transport touristique et non touristique sur le lac : liens entre ports, plages, restaurants
- Aménagement de la voirie (éclairage et trottoirs) – Aiguebelette le lac
- Aménagements enfants (aires de jeux) – Aiguebelette le lac
- Dates de la fibre ?
- Transformer le conseil citoyen en Assemblée Générale citoyenne délibérative et le conseil communautaire en exécutif (créatif) – RIC Référendum d'Initiative Citoyenne
- Favoriser la création d'un café associatif :
 - o Pour se rassembler, discuter, jouer, écouter de la musique
 - o A débats citoyens, guinguette ? Maison ronde ?
- Avenir de la Maison ronde ? // Non, assez d'artificialisation de ce pauvre lac >> béton, goudron, pognon
- Déchets en période estivale – Aiguebelette le lac
- Villas à 500 000 € avec vue sur le lac à Lépin, à la place de vergers, prairies, forêts : pourquoi pas un HLM de 6 étages alors ?

- Piste cyclable tour du lac
- Piste piétons pour relier les villages
- Un seul PLU sur la CCLA : passer tout le bassin en ZAP (Zone Agricole Protégée) : gel de tous les PLU, de la destruction des terres agricoles, arables, forêts et prairies
- Construire des projets ensemble autour du lac et de ses ressources
- La surfréquentation du lac
- Et si on abordait le regroupement des communes du lac ?
- Le Parc de Chartreuse : ne pas passer à côté, c'est une opportunité forte
- Navette minibus entre site d'atterrissage et de décollage de parapente pendant l'été
- Installation de casiers sécurisés sur les plages (pour les papiers, CB...)
- Préserver les forêts et la biodiversité >> alerte sur l'impact de l'exploitation forestière sur les sentiers et écosystèmes.

ARTICLE 1 - OBJET ET MISSIONS

- **Être force de proposition**
- Avoir un rôle de « consultant »
- Définir des thématiques d'études à moyen et long terme, sur des questions simples et complexes
- Un espace pour les échanges, où l'expression de tous est favorisée
- Sur le positionnement vis-à-vis de la CCLA et des habitants :
 - Saisines réciproques CCLA / CC ;
 - Faire le lien entre la CCLA et la population ;
 - Etudier les projets soumis par la CCLA et donner un avis ; proposer des projets à la CCLA
- définir les valeurs du territoire

ARTICLE 2 - COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

- **une représentativité de toutes les communes au sein du conseil citoyen**
- ouvert à tous, sur la base du volontariat :
 - aux personnes habitant / travaillant sur le territoire (un questionnaire toutefois sur l'élargissement à des habitants hors CCLA)
 - à des personnes motivées et assidues :
 - sortie automatique en cas d'absences répétées
 - implication sérieuse et assidue dans les groupes de travail
 - à des personnes ayant une posture de citoyen de la CCLA (et non pas comme défenseur des intérêts de sa commune)
- des questionnements partagés sur la présence ou non d'élus, avec des avis nuancés sur le traitement spécifique à leur accorder :
 - présence d'élus dans le CC ? Sur Invitation ?
 - pas d'élus de la CCLA
 - peut-être des élus des communes ou sur invitations
 - pas d'élus dans le bureau
- Durée de l'engagement :
 - 1 an minimum
 - mandat du bureau 2-3 ans

ARTICLE 3 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Instance (/+ fréquence)

- Différentes instances au sein du CC :
 - **Une instance de pilotage / coordination**
 - Comité de pilotage (élu par le conseil) qui assure l'interface avec la CCLA
 - Bureau qui organise le travail du CC
 - **Des réunions plénières**
 - Assemblée ouverte avec pour missions : impliquer, consulter, restituer, désigner le bureau
 - **Des sous-commissions thématiques** (groupes de travail de 10 à 20 membres qui se mobilisent sur un sujet)
- Des coordinateurs (organisateur) et animateurs
- Des questions soulevées :
 - Créer des collèges par typologie de participants : acteurs économiques // citoyens ?
 - Bureau paritaire ?
- Fréquence mensuelle :
 - Bureau 1x /mois
 - 1x /mois
- Réunions dans des salles publiques mises à disposition (CCLA, communes etc).

Implication entre les séances

- Travail en sous-groupes / sous-commissions suivant les thématiques, objectifs
 - Présence d'un animateur / coordinateur + secrétaire
 - Travail autonome
 - Des réunions régulières
 - Fréquence définie par les sous-commissions elles-mêmes / ou / convoquées par le bureau du CC.

Communication interne

- Une communication entre membres :
 - Par email et/ou sur des outils de conversation de type WhatsApp
 - Par téléphone
 - Des espaces de stockage partagés (cloud)
- Des **comptes rendus** établis à chaque réunion et diffusés auprès de chaque membre.

Communication externe

- lien à la population par voie de presse, flyers
- relais dans les newsletters et outils de communication de la CCLA
- utilisation d'outils numériques (type panneau Pocket)
- réunion publique 1*/an, formation, enquêtes sur les lieux publics.

ARTICLE 4 - RAPPORTS AVEC LA CCLA

- Présence de membres de la CCLA à certaines réunions plénières / commissions

Implication entre les séances

- Comité de pilotage qui assure l'interface
- Recherche d'infos

Communication interne

- Les élus donnent toutes les pièces d'un dossier qui composent le projet

ARTICLE 5 ...

- « Plein d'autres choses à définir »

ATELIER EN SOUS-GROUPES

Panorama des réussites : que serait un conseil citoyen « réussi » ?

Réussite fabuleuse	Réussite visée	Réussite minimale	Échec
<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en action des propositions▪ Conseil citoyen vote >> CCLA exécute▪ Auto-animation populaire▪ Implication quotidienne▪ Agilité du groupe - adaptabilité▪ Communication vers l'extérieur	<ul style="list-style-type: none">▪ Force de propositions▪ Groupes de travail + assemblée plénière▪ Approches créatives / innovantes, en dehors des idées de la CCLA▪ Ne pas se coller aux mandats : être dans la dynamique de groupe▪ Motivation	<ul style="list-style-type: none">▪ Consultatif▪ Représentativité minimale (âge, sexe, commune, socio-pro)▪ Encadrement par des élus▪ Ne pas coller aux subventions existantes mais identifier les problèmes existants▪ Identifier les vrais problèmes	<ul style="list-style-type: none">▪ Faire du blabla▪ Assemblée non représentative et nombre limité▪ Encadrement « experts » comme alibi des élus▪ Budget (limité)

Réussite fabuleuse	Réussite visée	Réussite minimale	Échec
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration possible des nouveaux arrivants sur le territoire ▪ Conserver la mémoire culturelle du territoire ▪ Réaliser des projets soutenus à 100 % par la population 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets / propositions répondant aux attentes et besoins des citoyens du territoire ▪ Avoir des acteurs financiers ▪ Transparence des propositions du conseil citoyen à l'ensemble des habitants ▪ Solliciter et susciter des retours de la population du territoire ▪ Être réellement représentatif ▪ Le bon sens l'emporte 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hors sujet, ce n'est pas une option ! 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun projet abouti dans la durée du mandat ▪ Désertion des membres du conseil ▪ Servir de « faire valoir » de la CCLA ▪ Pas force de proposition

Réussite fabuleuse	Réussite visée	Réussite minimale	Échec
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir des commissions au sein du conseil citoyen selon les compétences et talents ▪ Que le conseil citoyen formule des propositions ▪ Pas de censure ▪ Intelligence collective respectée ▪ Établir une hiérarchie consensuelle entre CCLA et conseil citoyen sur les projets ▪ Conseil citoyen indépendant ▪ Rôle : think tank ou laboratoire d'idée sur le long terme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Que les projets émanent des membres du conseil citoyen ▪ Que les projets disposent de moyens >> budget pour présentation et conception de projet au niveau recherche et développement - le conseil citoyen propose un budget à la CCLA ▪ + un budget de fonctionnement minimum (par exemple pour visite de lieux) ▪ Dialogue entre les idées du conseil citoyen et élus ▪ Que le conseil citoyen accepte de travailler des sujets confiés par les élus de la CCLA ▪ Réunion régulière = comité de consultation conseil citoyen / élus CCLA ▪ 3 étapes : <ol style="list-style-type: none"> 1) idée soit du conseil citoyen soit de la CCLA >> 2) un organe / création de groupe projet conseil citoyen qui réfléchit sur l'idée pour le présenter à tout le conseil citoyen (présence éventuelle de membres de la CCLA pour discuter, avec un petit budget pour approfondir l'idée) 3) présentation adéquate en « comité de concertation mixte conseil citoyen CCLA » quand l'idée est mûre pour convenir d'un GO / NO GO 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir la liste des sujets que le conseil citoyen aimerait traiter ou aborder ▪ Le conseil citoyen peut réfléchir sur le long terme ▪ Le conseil citoyen est organisé en commissions thématiques qui se réunissent en comité de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le conseil citoyen est juste une courroie de transmission ▪ Que le conseil citoyen ne serve à rien ▪ Que le conseil citoyen soit en opposition avec les élus ▪ Pas de citizen washing de la part de la CCLA

Réussite fabuleuse	Réussite visée	Réussite minimale	Échec
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consensus systématique ▪ Pas de limite budgétaire ▪ Etre / faire le lien / relais avec la population 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre des idées / propositions >> comment ? Exposer la proposition au conseil communautaire ▪ Réalisations ▪ Conseil citoyen vit à travers les mandats successifs ▪ Aide à la décision des élus ▪ Prise de décision avec des éléments objectifs (et non selon les intérêts personnels / individuels) ▪ Divergence (?) : approche créative / budget recherche et développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compromis : ▪ Questions : qu'on se pose ou saisie par la CCLA ▪ Enrichissement du débat / partage de points de vue avec des personnes plus ou moins éclairées ▪ Dans le cadre du projet de territoire ▪ Être écoutés par les élus : propositions discutées en conseil communautaire ▪ Charte de fonctionnement adéquat ▪ Point de divergence : définition compétence / expertise / expérience / personnes éclairées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas d'écoute des élus ▪ Pas de proposition parce que conseil citoyen trop divisé ▪ Oublier l'intérêt collectif